

Recherches sociographiques



Louis-Philippe AUDET, *Histoire du Conseil de l'instruction publique de la province de Québec, 1856-1964*

Vincent Ross

Volume 6, numéro 1, 1965

Les classes sociales au Canada français

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055252ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055252ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Ross, V. (1965). Compte rendu de [Louis-Philippe AUDET, *Histoire du Conseil de l'instruction publique de la province de Québec, 1856-1964*]. *Recherches sociographiques*, 6(1), 89–90. <https://doi.org/10.7202/055252ar>

Sur l'influence du clergé dans la politique de l'époque, sur le « patronage », sur bien d'autres questions, on pourrait réunir, à l'aide de ces trois volumes, de copieux dossiers. Nous avons voulu simplement souligner ici l'immense intérêt d'un livre par ailleurs sans prétention. L'auteur ne nous dit pas si le tome III aura une suite. Nous le souhaitons très vivement, en nous promettant bien, par ailleurs, de continuer à lire entre les lignes.

Fernand DUMONT

*Département de sociologie et d'anthropologie,
Université Laval.*

Louis-Philippe AUDET, *Histoire du Conseil de l'instruction publique de la province de Québec, 1856-1964*, Montréal, Éditions Leméac, 1964, XIX+346 p.

Il est assez rare dans notre littérature scientifique de voir aborder d'une façon un peu serrée le phénomène de la persistance d'institutions qui ne remplissent plus les fonctions qui avaient justifié leur création. Ce livre de M. Audet, dont le sujet est de la plus grande actualité, peut être lu à plusieurs plans. À notre avis, le plan où l'historien pose au passé du Conseil de l'instruction publique les questions les plus révélatrices est celui du « retard institutionnel ».

L'auteur distingue, dans l'évolution du Conseil, quatre périodes dont chacune correspond à une modalité importante de la structure juridique et du fonctionnement de cette institution. Ce sont là les deux pôles entre lesquels oscille cette Histoire : l'organisation formelle, le fonctionnement effectif. Pour autant, la narration de M. Audet, tout en comblant une grave lacune dans notre « mémoire collective », pose au sociologue d'intéressants problèmes pour la théorie et pour l'interprétation de certaines transformations de notre structure sociale.

Tout au cours de son ouvrage, l'auteur manifeste quatre soucis constants. En premier lieu — et c'est là, comme nous venons de l'indiquer, l'aspect le plus révélateur de son œuvre —, il met en lumière la dialectique entre la structure juridique du Conseil et les comportements de ceux qui ont été les agents responsables de ses activités. Il cherche également à détecter l'influence de la politique sur certains aspects du fonctionnement des institutions d'enseignement. « Nous estimons, écrit-il, que le domaine de l'éducation a toujours été « conditionné » par le climat politique, surtout au niveau provincial : il est donc de la plus haute importance de connaître l'attitude de chaque parti . . . vis-à-vis les problèmes de l'éducation pour bien comprendre les attitudes et juger de la politique scolaire » (XV). En troisième lieu, l'auteur présente une biographie des personnages marquants dans l'évolution de cette institution. Enfin, il décrit, d'une façon parfois très détaillée, des fonctions complémentaires de l'État et de certains groupes sociaux influents (clergé, épiscopat, Protestants, presse, population agricole, députés, etc.) dans le domaine de l'éducation en général et par rapport au Conseil en particulier.

Récapitulons, à la suite de M. Audet, quelques traits qui caractérisent chacune des périodes du C.I.P. *Première période* : Comme conséquence des efforts du docteur J.-B. Meilleur et des recommandations du Comité Sicotte (1853), une loi de 1856 crée un Conseil de l'instruction publique, lequel est organisé de façon définitive en 1859. De 1860 à 1869, le Conseil (qui ne comprend pas encore de comités confessionnels) tient trente-trois séances. La participation moyenne des membres est de l'ordre de 48 pour cent. *Deuxième période* : En 1869, on crée un Conseil comportant deux comités confessionnels et on confie la direction de l'ensemble du système scolaire à un ministre. Sous l'influence de M^{gr} Jean Langevin, l'enseignement de l'agriculture est introduit dans les Écoles normales. De 1869 à 1876, le C.I.P. tient seize séances. La participation moyenne est de 25 pour cent. *Troisième période* : La loi scolaire de 1875 conserve le Conseil et ses deux comités mais

substitue un surintendant au ministre à la direction du Département de l'instruction publique. On invoque à cet effet l'argument de la séparation de l'éducation et de la politique. C'est une période troublée, marquée par des conflits entre catholiques et protestants et par une tentative avortée pour rétablir le ministère de l'Instruction publique (1897-98). De 1876 à 1908, le C. I. P. tient treize séances. La participation des membres, très sporadique, s'établit autour de 60 pour cent, mais cette moyenne est peu significative. *Quatrième période* : les cinquante-deux ans de 1908 à 1960 sont une phase d'inaction complète de la part des membres du C. I. P., bien que les législateurs continuent d'attribuer à celui-ci d'importantes responsabilités formelles. Ce phénomène intrigant préoccupe l'auteur au premier chef et il s'ingénie à l'interpréter par diverses hypothèses. « La vie du Conseil, écrit-il, tient à l'entêtement de quelques personnes seulement . . . il nous semble que l'existence même du Conseil a été conditionnée par ses membres qui se sont désintéressés graduellement des problèmes d'éducation communs aux Catholiques et aux Protestants » (177). M. Audet invoque aussi le manque d'assiduité et d'intérêt des membres, le « choix peu judicieux qui a été fait des conseillers », le « climat politico-clérical de cette époque troublée qui va de 1875 à 1920 » (179). Ce climat est décrit, d'une part, comme une « contre-réforme catholique » menée par les ultramontains et, d'autre part, comme une démission de l'État et des laïcs « devant la puissance de l'épiscopat, du clergé et des communautés religieuses ».

Signalons ce qui nous paraît être une importante lacune de cet ouvrage. Le lecteur, en effet, comprendrait mieux l'histoire qu'on lui présente si celle-ci comportait une description plus complète de la structure et des fonctions du Département de l'Instruction publique ainsi que de ses relations, d'une part, avec le gouvernement, d'autre part, avec le C. I. P. Un tel tableau d'ensemble eût permis de mieux situer le C. I. P. et d'apprécier avec plus d'exactitude les champs de sa juridiction et le degré de sa responsabilité réelle. De telles précisions étaient d'autant plus nécessaires que le C. I. P. a possédé formellement des pouvoirs de décision assez étendus et que certaines de ses prérogatives ont été modifiées assez souvent au cours de son histoire. On aimerait savoir par quels autres agents, faute d'un Conseil agissant, ces responsabilités ont été assumées — si tant est qu'elles l'aient été. Ainsi, parce que des éléments essentiels de cette histoire institutionnelle sont laissés dans l'ombre, notre curiosité demeure en suspens.

L'ouvrage se termine par une brève analyse des changements sociaux qui, depuis 1960, ont entraîné une modification radicale du système d'enseignement dans le Québec. Il comporte aussi une centaine de pages d'appendices documentaires fort utiles et un index. Bref, voici un livre qui est un précieux instrument d'information sur une institution dont le rôle a été capital dans l'histoire de notre société. Il nous rappelle que, dans le domaine scolaire comme en bien d'autres, nous avons un urgent besoin de récupérer notre passé.

Vincent ROSS

*Ministère de l'Éducation,
Québec.*

Yves ROBY, *Alphonse Desjardins et les Caisses populaires, 1854-1920*, Montréal, Fides, 1964, xxvi + 149 p. (Bibliothèque économique et sociale).

Écrit par un historien, ce livre sera utile à quiconque s'intéresse à la sociologie du Canada français.

L'intention de l'auteur est d'étudier la vie de Desjardins en fonction de son œuvre. En plus d'utiliser la littérature connue sur le sujet, il a eu recours à quelques entrevues et aussi au fonds d'archives conservé à la Fédération des Caisses populaires.

Après quelques indications sur la situation économique et sociale du Québec au tournant du siècle, trois chapitres sont consacrés à une esquisse biographique, à la personna-